

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Centre éducatif des aventuriers limitée	Numéro de permis 2021072	Date d'inspection Le 19 janvier 2023	
Nom de l'établissement Le Centre éducatif des Aventuriers 2		Numéro de téléphone (506) 758-9611	
Adresse 531 chemin La Montain Memramcook NB E4K 1H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés;

- Le ratio enfant-éducatrice/éducateur
- Effets personnels portent une étiquette indiquant le nom des enfants
- Sécurité

Aucune boisson chaude n'est présente au moment de l'inspection de surveillance.

Les enfants en bas âges ne sont pas regroupés avec des enfants d'un autre groupe d'âge.

Une trousse de premiers soins est accessible.

Pendant l'inspection, les enfants ont fait un bricolage et ils ont joué dans le carré de sable à l'intérieur.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 janvier 2023

Date

original signé par
Christine Bourgeois

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 janvier 2023

Date